DECISION N°010/2012

PORTANT ADOPTION DU CAHIER DES CHARGES POUR LA CREATION D'UNIVERSITES PRIVEES

Le Conseil des Ministres du CAMES, réuni en sa XXIX^{ème} session ordinaire à Ouagadougou, du 16 au 20 avril 2012,

- Vu la Convention portant Statuts du CAMES;
- Vu la Convention générale sur la Reconnaissance et l'Equivalence des Diplômes, Titres et Grades de l'Enseignement supérieur du CAMES ;
- Considérant les différentes conclusions sur le projet de cahier des charges pour la création d'universités privées;
- Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Général (CCG), en sa session extraordinaire tenue à
 Ouagadougou, les 16 et 17 janvier 2012;

ADOPTE

Le cahier de charges pour la création d'universités privées.

DEMANDE

Au Secrétaire Général d'en assurer une large diffusion auprès des pays membres du CAMES.

Fait à Ouagadougou le 20 avril 2012

LE CONSEIL